

## Les appels à projets de l'Union Européenne - Programme culture

Les nouveaux formulaires de candidature électroniques pour les volets 1.1; 1.2.1 et 1.3.5 viennent d'être publiés.

### > Volet 1.1: Projets pluriannuels de coopération

Favoriser les liens culturels transnationaux pluriannuels en encourageant un minimum de six opérateurs culturels, issus d'au moins six pays éligibles, à coopérer et à travailler au sein, ou à la croisée, de secteurs spécifiques, afin de mettre au point des activités culturelles conjointes. Ce volet vise tout particulièrement des opérateurs et des actions permettant/favorisant le développement de coopération à long termes.

Pour plus de renseignements suivez le lien :

[http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call\\_strand\\_11\\_2011\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call_strand_11_2011_en.php)

### > Volet 1.2.1: Projets de coopération

Actions partagées par au moins trois opérateurs culturels travaillant au sein, ou à la croisée, de secteurs spécifiques et provenant d'au moins trois pays éligibles afin de réaliser des activités culturelles conjointes.

Pour plus de renseignements suivez le lien :

[http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call\\_strand\\_121\\_2011\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call_strand_121_2011_en.php)

Date limite de dépôt pour les volets 1.1 et 1.2.1 : 5 octobre 2011

### > Volet 1.3.5: Projets de coopération avec des pays tiers

Soutenir des projets de coopération culturelle visant les échanges culturels entre des pays qui participent au Programme et des pays tiers qui ont conclu un accord d'association ou de coopération avec l'UE, sous réserve que le dit accord contienne des clauses culturelles. Chaque année, un ou plusieurs pays tiers sont sélectionnés pour l'année en question. Chaque année, le nom du ou des pays concernés sont indiqués sur le site Internet de l'Agence exécutive.

L'action concernée doit engendrer une dimension de coopération internationale concrète. Les projets de coopération impliquent au moins trois acteurs culturels issus d'au moins trois pays éligibles, engagés dans une coopération culturelle avec au moins une organisation issue du pays tiers sélectionné, et impliquent des activités culturelles menées à bien dans le pays tiers concerné.

La liste des projets sélectionnés au titre du volet 1.3.5 du programme, coopération avec le Mexique, vient d'être publiée.

L'Agence exécutive a reçu 58 candidatures. Sur 13 projets retenus, on note 2 projets avec un coordinateur français.

Le détail des résultats est disponible à cette adresse :

[http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/selection/selection\\_strand\\_135\\_2011\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/selection/selection_strand_135_2011_en.php)

L'année 2012 sera consacrée à l'Afrique du Sud.  
L'année 2013 sera consacrée à l'Australie et au Canada.

3 mai 2012 : date limite de soumission des candidatures pour l'Afrique du Sud

La soumission électronique doit être accompagnée d'un envoi complémentaire d'un dossier papier (3 mai 2012, cachet de la poste faisant foi). Les candidatures qui ne respectent pas strictement cette procédure de soumission ne pourront être acceptées, sans aucune dérogation possible, pour aucun motif.

Les documents de candidature pour l'Afrique du Sud seront disponibles en fin d'année 2011. Dans cette attente, vous pouvez toujours accéder aux documents de candidature 2011 à cette adresse : [http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call\\_strand\\_135\\_2011\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call_strand_135_2011_en.php)

La solidité et l'engagement commun des partenaires sont essentiels à la réussite de ce type de projet.

Nous sommes à la disposition des candidats potentiels pour les accompagner dans la structuration et la formalisation de leur projet.

### > Volet 1.3.6 (Soutien aux festivals culturels européens)

L'aide apportée par l'Union Européenne dans ce domaine vise à promouvoir au sein de festivals culturels la diffusion d'œuvres européennes non nationales au public le plus large possible, à promouvoir le dialogue interculturel et à favoriser l'échange d'expérience et de bonnes pratiques à travers la mobilité des professionnels du secteur culturel.

Les nouveaux formulaires de candidatures seront mis en ligne très bientôt.

Date limite de dépôt pour le volet 1.3.6 : 15 novembre 2011

### > Volet 2 (soutien aux organismes actifs au niveau européens dans le domaine de la culture)

Pour plus de renseignements suivez le lien :

[http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call\\_strand\\_2\\_2011\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call_strand_2_2011_en.php)

Date limite de dépôt pour le volet 2 : le 15 septembre 2011

Soumission des candidatures :

La soumission électronique doit être accompagnée de l'envoi complémentaire d'un dossier papier. Les candidatures qui ne respectent pas strictement cette procédure de soumission ne pourront être acceptées, sans aucune dérogation possible, pour aucun motif.

Toutes ces actions de coopération nécessitent anticipation et méthode. Nous invitons tous les candidats qui préparent une candidature à prendre contact avec le Relais Culture Europe afin de les aider à formuler le propos de leur projet et consolider leur partenariat:

Corinne Szteinszneider : [corinne.szteinszneider@relais-culture-europe.org](mailto:corinne.szteinszneider@relais-culture-europe.org)

Martha Gutiérrez : [martha.gutierrez@relais-culture-europe.org](mailto:martha.gutierrez@relais-culture-europe.org)